

Marché à procédure adaptée
CAHIER DES CHARGES
CCAG/CCTP

Acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion

Date limite de remise des offres : le 17 juin 2019, à 12h

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Lycée Eugène Jamot, 1 rue Williams Dumazet, 23 200 AUBUSSON.

Correspondant :

M le Proviseur, Lycée Eugène Jamot, 1 rue Williams Dumazet, 23 200 Aubusson

Tel : 05.55.67.72.80 télécopieur : 05.55.67.72.88 courriel : ce.0230002c@ac-limoges.fr

Objet du marché : MAPA « achat d'un véhicule utilitaire »

La date limite de réception des offres est fixée au 17 juin 2019 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le présent cahier des charges (règlement et annexes) comporte 6 pages numérotées de 1 à 6

MARCHÉ VEHICULE UTILITAIRE CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION Vu le Code de la Commande Publique

I. CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Article 1.1 : définition des prestations

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'un véhicule d'occasion :

- ✓ Lot 1 : Un véhicule utilitaire de 7 à 9m³ environ, permettant de transport de matériels et de mobiliers.

Places assises	3
Motorisation	Essence ou diesel
Puissance	80 cv
Emission CO ₂ (g/km)	Inférieure ou égale à 130g
Boîte de vitesse	manuelle
Kilométrage	Maximum 80 000 km
Finitions	Direction assistée Lève-vitre électrique à l'avant Verrouillage centralisé Couleur blanche 4.80m de longueur maximum Porte latérale coulissante Portes arrière avec une largeur utile de 1.5m (si possible) Attelage

Article 1.2 : forme du marché

Le présent marché est un marché à procédure adaptée, en application du chapitre III du Code de la Commande Publique (articles L2123-1 ; R2123-1 ; R2123-5).

C'est un marché de fourniture qui concerne l'achat d'un véhicule utilitaire de 7 à 9m³ environ, voir définition des prestations ci-dessus.

Article 1.3 : Décomposition des prestations

L'offre comprendra:

- tous les frais d'immatriculation (dont plaques d'immatriculation) et de mise en service (dont la livraison)
- le plein du véhicule
- la fourniture : triangle et gilet, éthylotest, boîte d'ampoules, roue de secours
- le manuel d'entretien et de fonctionnement du véhicule
- la formation des agents utilisateurs, détail des fonctionnalités et la maintenance des équipements.
- la garantie pièces et main d'œuvre d'un an minimum à partir de la date de réception.

Le fournisseur pourra proposer des modifications ou variantes techniques qui correspondent toutefois aux besoins et objectifs de l'établissement. Les propositions rajoutées par le fournisseur seront mises en évidence et chiffrées

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 1^{er} septembre 2019.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

le marché pourra être attribué à un titulaire ou à un groupement.

Article 1.4 : Type de prix

Les prestations sont traitées à prix unitaires, en euros. Les prix sont fermes, et réputés complets. Ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation. Le prix comprend la livraison.

Article 1.5 : Durée du marché

Le marché commence à la date de l'accusé réception de sa notification.

Article 1.6 : Modalités de livraison

Le délai de livraison ne peut excéder 2 mois à compter de la date de réception de la lettre de notification du marché. Aucune livraison ne pourra être programmée pendant la fermeture scolaire, du 5 juillet au 25 août 2019.

La date de livraison et un créneau horaire devront être définis en concertation avec l'établissement au minimum 48h avant ladite livraison.

A la réception, en présence du fournisseur ou de son représentant, le véhicule fera l'objet d'un contrôle de la part du lycée, au moyen du bon de livraison numéroté, mentionnant :

- Le nom du titulaire du marché et son adresse ;
- La date de livraison ;
- La référence au bon de commande et au marché ;
- La dénomination exacte du véhicule livré ;
- La présence des options et équipements dans le bon de commande ;
- Le prix unitaire.

Le véhicule ne devra avoir subi aucun dommage lors du transport, du déchargement ou de sa livraison. Le véhicule endommagé sera repris immédiatement par le titulaire.

Les réserves portant sur l'état apparent du véhicule sont immédiatement portés sur le bon de livraison.

En cas de non-conformité entre le véhicule livré et le bon de livraison, ce dernier sera rectifié ; cette rectification comportera la signature des deux parties, sans que cela ne préjuge de la décision d'un échange ultérieur.

Les frais de port du véhicule livré seront à la charge du titulaire pour la commande initiale, et les compléments éventuels, y compris en service après-vente

Le véhicule reconnu défectueux ou non conforme à la commande sera repris par le titulaire du marché à ses frais et selon les moyens de son choix.

La livraison se fera à l'adresse du lycée E. Jamot, 1 rue Williams Dumazet, 23200 Aubusson. Toutefois, le lycée accepte la livraison en concession, dans la limite d'un rayon de 45km.

Article 1.7 : Modalité de règlement :

Le paiement du véhicule visé par le présent marché sera effectué après livraison, par mandat administratif, sous 30 jours à compter de la date de réception de la facture, et par virement sur le compte du titulaire (le titulaire du marché produira à cet effet un RIB complet avec IBAN et BIC).

La facture du véhicule livré doit parvenir au lycée à la livraison.

II. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 2.1 : Personne à contacter

Monsieur Julien BREGAINT, Technicien
Téléphone : 05 55 67 72 80
Mail : julien.bregaint@nouvelle-aquitaine.fr

Article 2.2 : Justificatifs et documents à produire :

Le candidat devra obligatoirement présenter des compétences en vente automobiles, en service après- vente automobile (mécanique générale agréée à la marque vendue).

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après);
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
 - ✓ DC1, DC2, DC4 (si sous-traitance) ;
 - ✓ Le document ATTR1 (ex DC3 sera exigible au moment de l'attribution du marché.

Autres renseignements demandés :

- Autres renseignements demandés : une note précisant les caractéristiques de la garantie technique liés à l'achat (durée, conditions...), les caractéristiques techniques du véhicule, une ou des photographies de l'aménagement intérieur de l'espace de chargement,
- un certificat de non gage pour un véhicule d'occasion.

Article 2.3 : Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- prix : 60 points;
- valeur technique (dont garanties) : 40 points soit :
 - ✓ Emission de CO2/km : 10 points
 - ✓ Aménagement intérieur : 20 points (joindre obligatoirement des photos)
 - ✓ Volume de chargement : 10 points

Article 2.4: Conditions de remise des offres ou des candidatures

Les offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

- par transmission électronique
- sur un support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal.
- sur un support papier et remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé.

Le pli contenant la candidature et l'offre du candidat porte l'adresse suivante :

Lycée Général et technologique Eugène Jamot
Adresse : 1 rue Williams Dumazet, 23200 AUBUSSON

Horaires d'ouverture : Du Lundi au vendredi de 8h à 12h - 13 h 30 à 17h30

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/06/2019.